

Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

22 juin 2010

COURRIER CERTIFIÉ

Madame Anie Truchon, registraire
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des titres miniers et des systèmes
880, chemin Sainte-Foy, local 4.00
Québec (Québec) G1S 4X4

OBJET : Périmètre urbanisé (1011311)
Article 32 et 52 de la Loi sur les mines

Madame Truchon,

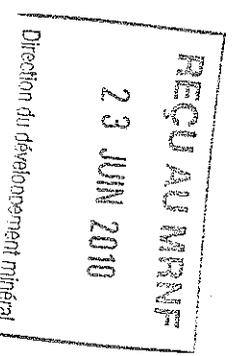
Par la présente, je vous envoie la résolution 2010-06-14 adoptée lors du Conseil municipal du 21 juin 2010, concernant une demande de désignation sur carte d'un claim minier dans le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton.

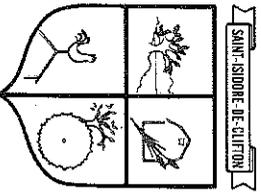
Vous trouverez également dans mon envoi, les plans de la zone de vulnérabilité dressés par la firme Nova Aqua, en décembre 2002.

En espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Madame Truchon, mes salutations distinguées.


Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe

P.j.





MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Session d'ajournement du Conseil municipal tenue le 21 juin 2010, à 20 h 00, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire André Perron et à laquelle assistent les conseillers Rosaire Perron, Audrey Turgeon, Martin Labrecque, Christian Lapointe et Hélène Dumais. Perry Bell est absent.

Le secrétaire-trésorier, Gaétan Perron, est aussi présent.

11.4 Claim minier dans le périmètre urbain 2010-06-14

Considérant la demande de consultation de Anie Truchon, registraire de la direction des titres miniers et des systèmes du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, concernant un claim minier dans le périmètre urbain de la Municipalité;

Il est proposé par **Audrey Turgeon** et résolu :

que la Municipalité déclare les équipements suivants:

- 1 Usine de traitement des eaux usées : 8 rue Bureau sur le lot 1-3-1-1 du Rang 8 Canton Auckland
- 2 Usine de pompage de l'aqueduc municipal : 150 Rang 8 sur le lot 1-7 du Rang 8 Canton Auckland et la zone de vulnérabilité du puits telle que indiquée sur les plans dressés par Nova Aqua en décembre 2002;

que la Municipalité demande au détenteur du claim de ne pas intervenir dans la zone de vulnérabilité du puits telle qu'indiquée sur les plans dressés par Nova Aqua en décembre 2002 et de prendre toutes les mesures connues lors des interventions à proximité de cette zone afin de protéger la nappe phréatique de toute perturbation.

ADOPTÉ

CERTIFIÉ CONFORME AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

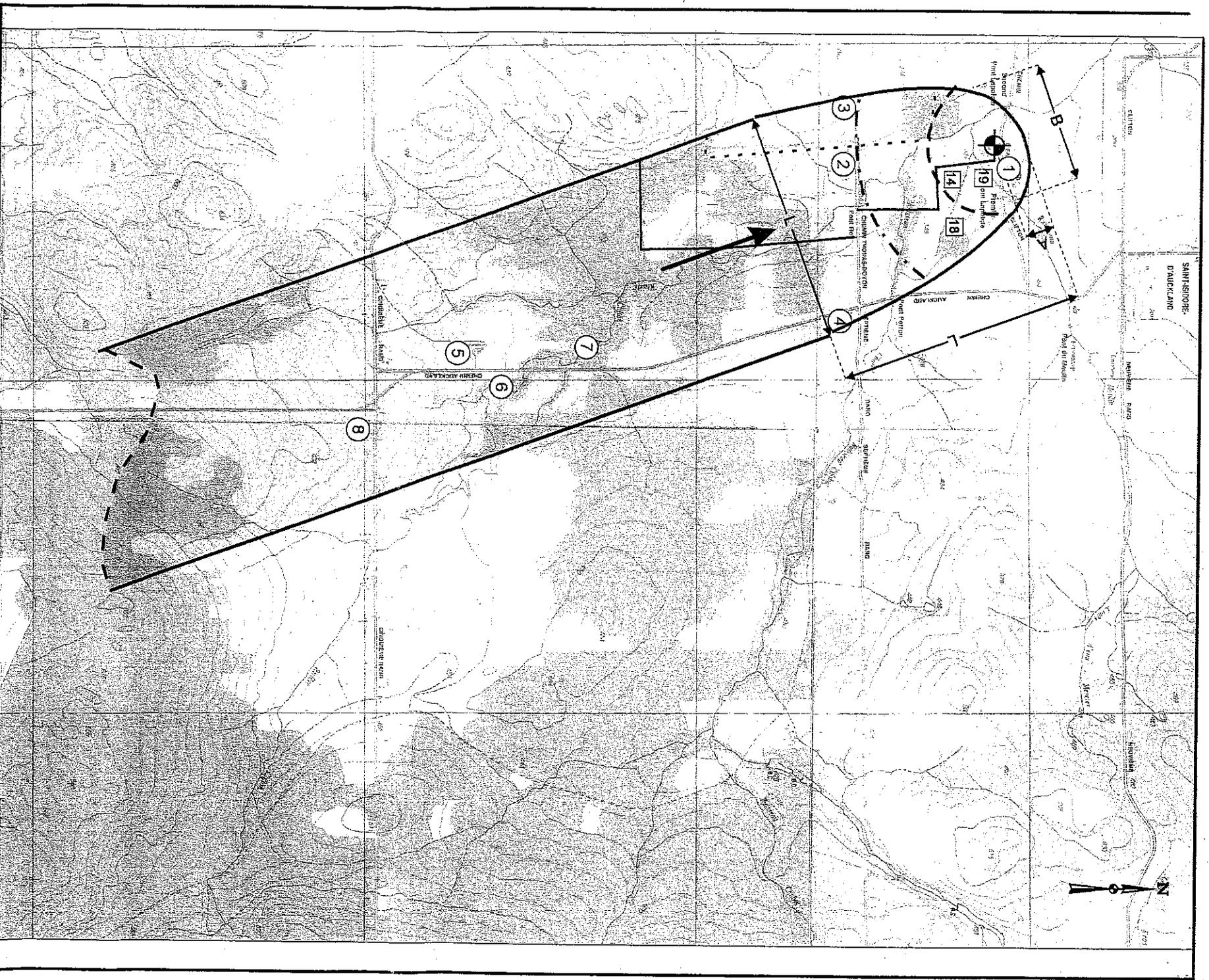
Ce 22 juin 2010


Gaétan Perron, secrétaire-trésorier

REÇU AU MINIF

23 JUN 2010

Direction du développement minéral



LÉGENDE

- Puits municipal 1/69
- Direction de l'écoulement des eaux souterraines
- Ligne de partage des eaux
- Périmètre de protection éloignée :
 - A= 223,53 m
 - B= 702,24 m
 - L= 1404,47 m
- Limite de vulnérabilité bactériologique (d₉₀₀=415,24 m)
- Limite de vulnérabilité virologique (d₉₀₀=846,49 m)

INDICE DRASTIC de 36,5 %
(vulnérabilité faible)

- ① Ferme F&F Turgeon: Ferme laitière avec pâturage, culture de foin, luzerne et céréales (soja, maïs, orge)
- ② Ferme de la Rive enr.: Ferme laitière avec pâturage, culture de foin et de céréales
- ③ Exploitation agricole de M. Antoine Doyon: Elevage de boeuf et de veaux de lait, culture de foin, pâturage, sapinière
- ④ Ferme de M. Robert Stenneger: Ferme laitière
- ⑤ Ferme: Ferme porcine
- ⑥ Exploitation: Sapinière
- ⑦ Club de chasse et pêche
- ⑧ Ferme Malvinal: Ferme laitière



NOVA AQUA 127, rue Principale, bureau 106
Cowansville (Québec) J2K 1J3
Téléphone: (450) 266-4101
Télécopieur: (450) 266-4109

MUNICIPALITÉ DE

SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON

Expertise Hydrogéologique

Vulnérabilité DRASTIC, périmètres de protection et activités présentes dans l'aire d'alimentation du puits municipal 1/69

DATE: décembre 2002	DOSSIER: A.Q.U.A.-02-5481	ÉCHELLE: 4:1, 23 1/21	FIGURE: 2
---------------------	---------------------------	-----------------------	-----------